

Bonjour Madame Brandt, Messieurs les Conseillers de l'opposition,

C'est en tant que citoyen, que riverain, que secrétaire du CRAVN (Collectif pour la ruralité et l'art de vivre à Nandrin) et porte-parole de la septantaine de signataires de la pétition pour le maintien du parc du CPAS dans son intégralité que je m'adresse à vous. Nous apprenons que le point concernant la constitution d'un droit d'emphytéose pour la construction de 8 logements publics est de nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil communal. C'est sur ce point précisément que je souhaite vous entretenir.

En tant qu'élu, vous n'êtes pas sans savoir que dès la parution concernant l'annonce de l'enquête publique relative au projet de construction, le CRAVN ainsi que de nombreux riverains ont fait part de leur mécontentement et de leurs inquiétudes en faisant parvenir au Collège communal leurs réclamations quant à l'avenir du parc communal du Péry, qui constitue un élément majeur dans un milieu urbanisé. Il est **le poumon vert** au cœur de notre village, l'unique parc communal de Nandrin, propice aux promenades pédestres, et qui apporte une réelle utilité ainsi qu'une qualité de vie indiscutable. Par ailleurs, le parc communal a fait l'objet de la création d'une réserve naturelle éducative inaugurée en 1991 par l'attaché du Cabinet auprès du Ministre Armand Dalem. Pourquoi s'évertuer à ne pas le garder intact ?

Dans le public, en délégation citoyenne, nous n'avons jamais manqué un seul conseil communal portant sur la question dans ce dossier épineux et nous étions extrêmement attentifs lors des débats, des décisions qui en découlaient et en final, surtout des votes qui en résultaient. Nous sommes témoins au premier rang à reconnaître que les huit membres de l'opposition n'ont jamais émis d'autre avis qu'une opposition claire et nette au projet tel que proposé par la majorité.

Nous avons été surpris et avons exulté par le vote de Madame Brandt contre sa majorité, se joignant ainsi à la décision de l'opposition. Faisant suite à la démonstration commune par rapport à vos attitudes antérieures, nous tenons avant tout à vous remercier, Mme Brandt ainsi que les deux groupes de l'opposition, pour la position ferme que vous avez toujours adoptée jusqu'à ce jour, conduisant jusqu'à livrer une guerre de tranchée face à la majorité pour la sauvegarde du parc.

Nous escomptons énormément sur la présence absolue de chacun d'entre vous lors du conseil communal de ce lundi 30 janvier, sans quoi une seule chaise laissée vide dans les rangs de l'opposition anéantirait, avant même la proposition de vote, toute possibilité réelle de refus concernant la mise à disposition du terrain à Meuse-Condroz-Logement via un bail emphytéotique.

Par la présente, permettez-moi simplement de vous informer qu'il va sans dire que nous serons une fois de plus derrière vous en dernier espoir de cause. Nous comptons beaucoup sur votre présence, sur vos convictions dans le fait que vous conserviez la même ligne de conduite qui se traduisait par un vote négatif, et que votre volonté soit toujours celle de continuer de protéger la nature et le parc communal du Péry. Nous devons vous faire l'aveu que le vote "abstention" sur un tel sujet est incompréhensible et révoltant pour le citoyen lambda que nous sommes, car il nous laisse et démontre un sentiment de désintérêt et d'indifférence.

Nous serons très attentifs ce lundi pour connaître le sort définitif qui sera dévolu au parc communal.

Merci de l'intérêt que vous porterez à mon mail.

Cordialement.

Pour le CRAVN,
le secrétaire,

D. Giltay

Collectif pour la
Ruralité et l'Art de Vivre
à Nandrin
- a.s.b.l. -

Rue Tige des Saules, 23

4550 NANDRIN
B.C.E. : 0631.767.136